

COMMUNE DE CONCOULES



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux janvier à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 15 janvier 2026 affichée le 15 janvier 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Céline JOUIN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Martine PAYAN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mathieu EGIDIO, Nicolas LONG, Valérie BRASSEUR

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

09 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

06 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20260122 01

Collège Odilon Barrot de Villefort - Voyage scolaire éducatif à Londres mars 2026

Demande d'aide financière

Le maire expose au conseil municipal :

Le collège Odilon Barrot de Villefort organise un voyage scolaire à Londres du 15 au 20 mars 2026 pour les classes de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Le collège demande l'aide financière de la commune afin de minimiser les coûts pour les familles.

Sont concernés 2 élèves de Concoules.

Le maire propose une aide de 150 € par élève de Concoules.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve la proposition du maire.
- Décide d'attribuer au collège l'aide financière suivante :
150 € par élève de Concoules x 2 élèves = 300 € montant total de l'aide
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 6

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

